

Bureau de la CLE

Compte-rendu de la réunion du

21 mai 2019

Le Bureau composé de :

| Nom | Fonction | 21/05/2019 |
|-----------------------|---|-------------------|
| M. Thierry VALLEE | Président de la CLE, Conseiller Départemental du Cher | <i>Présent</i> |
| M. Jean-Marie DELEUZE | Vice-président de la CLE, Maire de Verneuil | <i>Présent</i> |
| M. Bernard DUPERAT | Vice-président de la CLE, Vice-président du SCB | <i>Présent</i> |
| M. Gilles BENOIT | Président du SIVY | <i>Excusé</i> |
| M. Xavier FOUDRAT | Maire-adjoint d'Avord | - |
| M. Xavier CREPIN | Maire de Parnay | <i>Présent</i> |
| M. Robert HUCHINS | Vice-président de Bourges Plus | <i>Présent</i> |
| M. Joël CROTTÉ | Conseiller régional Centre-Val de Loire | - |
| Mme Marielle DUBOIS | Représentant la Chambre d'agriculture du Cher | <i>Présente</i> |
| M. Benoit PROFFIT | Représentant AREA Berry | - |
| Mme LUCIE JAMET | Représentant Nature 18 | <i>Présent</i> |
| M. Gérard BARACHET | Représentant la Fédération du Cher pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique | <i>Présent</i> |
| M. Olivier POITE | Représentant la DDT du Cher | <i>Présent</i> |
| M. ou Mme le | Représentant l'Agence de l'eau Loire Bretagne | - |
| M. ou Mme le | Représentant la DREAL Centre Val de Loire | - |
| M. ou Mme le | Représentant l'AFB – SD18 | - |

Étaient également présents :

- M. Bernard ROY (chargé de mission Eau, Bourges Plus)
- Mme Christelle LESPRIT (adjointe à la cheffe du Service de l'eau, Département du Cher)
- Mme Alexia JOURDIN (conseillère agro-environnementale, Chambre d'agriculture du Cher)
- Mme Cécile FALQUE (animatrice du SAGE Yèvre-Auron, EP Loire)

M. VALLEE remercie les participants de leur présence et présente l'ordre du jour

1. **VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 02 AVRIL 2019**..... 2
2. **AVIS DU BUREAU DE LA CLE – AMÉNAGEMENT DE LA ROCADÉ NORD-OUEST DE BOURGES**.. 2
3. **FEUILLE DE ROUTE DU SAGE YÈVRE-AURON**..... 3

1. Validation du compte-rendu du Bureau du 02 avril 2019

Le compte-rendu est validé.

2. Avis du Bureau de la CLE – aménagement de la rocade Nord-Ouest de Bourges

Voir le support joint – CD18

M. REBOIS, accompagné de M. CIBOT, service des routes du Conseil départemental du Cher, présente le projet. Il indique que le Département a fait le choix de redéposer un nouveau dossier pour intégrer des compléments suite à un certain nombre de remarques défavorables de l'autorité environnementale sur le dossier précédent.

Il précise par exemple que le défrichement n'était compensé que de façon financière dans le précédent dossier, alors que la DDT a demandé une compensation écologique. Le Département propose ainsi de replanter 10.7ha sur des terrains de faible valeur culturelle dont l'achat est en cours (commune de Fussy principalement).

Mme JAMET demande comment seront entretenus les sites sur lesquels les orchidées seront transplantées ?

M. REBOIS précise que la gestion des sites est prévue pour qu'elle soit compatible avec la présence de ces espèces et qu'un suivi de la reprise est prévu à +1, +3, +5 et +10 ans.

Mme JAMET demande s'il aurait été possible de déplacer le projet pour éviter la zone à orchidées ? M. REBOIS précise que le dossier de DUP déposé imposait des fuseaux dans lesquels travailler.

Les échanges portent sur la question du coût des mesures compensatoires intégrées. M. REBOIS pense que l'enveloppe de départ de 36 millions d'euros risque en effet d'augmenter, à moins de faire des économies sur d'autres volets, ce qui ne semble pas se dessiner actuellement. En effet, même si les longueurs d'ouvrages de franchissement hydraulique sont optimisées pour l'Auraine par exemple, les autres ponts sont plus grands que prévus, un franchissement à chauve-souris a été ajouté etc., ce qui ne permet pas un équilibre nouvelle dépense / économie.

Mme FALQUE rapporte une question du SIVY sur le linéaire de restauration de l'Auraine prévu, car il semble assez limité sur le plan. M. REBOIS indique que le dossier reste schématique et que le maître d'œuvre est en cours de recrutement. C'est lui qui sera chargé de la définition des métrés et quantités de l'opération. Le SIVY attire également l'attention du Département sur les côtes de calage de la frayère à brochet à restaurer, le volume des terrassements et le choix des matériaux pour les recharges de lit mineur.

Les échanges portent sur d'autres aspects pratiques du dossier :

- La préservation des ripisylve, notamment sur les petits cours d'eau (M. ROY). Il est prévu un piquetage par le coordonnateur, la notion de ripisylve sera intégrée au CCTP ;
- L'engazonnement des zones de remblais, notamment au niveau du franchissement du Moulon (Mme JAMET), pour éviter les adventices comme l'ambroisie ;
- La date de démarrage prévisionnelle de chantier (M. DUPERAT) ? M. REBOIS indique que certains travaux préparatoires ont été commencés et que le Département commencera le chantier de la rocade dès les autorisations accordées et les demandes de financement traitées. M. CIBOT précise que par exemple 1200ml de haies ont déjà été replantés.
- Le compactage des matériaux d'étanchéification des bassins d'eaux pluviales. M. REBOIS indique que les prescriptions des guides nationaux seront respectées. M. CREPIN demande si les matériaux argileux compactés sont adaptés pour toutes pollutions accidentelles, par exemple un déversement de produits dangereux type acide ? M. ROY précise que cela dépend du type de matériaux ; des argiles pures seront résistantes, mais que si ce sont des marnes, il y a en effet un risque que ce type de produits « attaquent » la couche d'étanchéité.

Suite à la présentation par le Conseil départemental du projet, et ce dernier semblant compatible avec le SAGE Yèvre-Auron, M. VALLEE propose l'avis suivant :

Le Bureau de la CLE souligne l'effort d'intégration des composantes environnementales dans ce projet par le pétitionnaire; elle l'invite à maintenir les partenariats développés pour la conception des mesures de réduction et compensation avec les acteurs locaux pour permettre leur bonne réalisation.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, et le projet semblant compatible avec le PAGD et le règlement du SAGE Yèvre-Auron, il est proposé d'émettre un avis favorable sur le dossier de demande d'Autorisation.

Avis adopté à l'unanimité

3. Feuille de route du SAGE Yèvre-Auron

Voir support joint.

M. POITE demande si l'étude des effets potentiels de la substitution et des prélèvements hivernaux supplémentaires ne pourrait pas être menée dès à présent, pour alimenter les réflexions du projet de CTGGQ ? Mme FALQUE réprécise le calendrier prévisionnel CTGGQ, avec une mise en œuvre pour 2020. Donc, que même si il était décidé de mener cette étude rapidement, elle serait postérieure à l'élaboration du CTGGQ (temps d'inscription budgétaire, définition des besoins avec les partenaires/rédaction du cahier des charges, consultation etc).

Mme JOURDIN demande quel serait le contenu exact de l'étude ? Mme FALQUE renvoi au PAGD où il est indiqué « *la CLE conduira une étude approfondie des effets potentiels de la substitution et des prélèvements hivernaux supplémentaires pour affiner l'enveloppe de volume hivernal en vue de la modification/révision du SAGE* », elle précise que cela nécessite de bien définir les besoins avec les partenaires, notamment au regard

des éventuelles évolutions des connaissances depuis la rédaction du PAGD (étude d'impact d'AREA Berry par exemple).

M. BARACHET insiste sur la nécessité de mener ce type d'étude avant toutes perspectives d'investissement dans de la substitution, pour ne pas engager des projets qui ne pourraient aboutir faute de ressource en eau disponible.

Les membres du Bureau s'accordent sur l'intérêt de cette étude à mener dans le cadre du SAGE et le fait de l'inscrire plutôt dans la 1^{ère} période.

M. CREPIN demande quelles sont les démarches concrètes que devrait entreprendre une personne pour réaliser une retenue aujourd'hui ? M. POITE indique que d'un point de vue administratif il y a au moins 2 volets :

- la construction de l'ouvrage en lui-même, qui nécessite des démarches auprès des services de l'État ;
- le prélèvement, qui relève de l'attribution de volumes par l'OUGC, dans le respect des volumes prélevables inscrits dans le SAGE.

M. BARACHET pense que cette année, il aurait été difficile de remplir des retenues de substitution sans conséquence, au regard des très faibles niveaux des nappes.

M. CREPIN demande pourquoi remplir une retenue avec des eaux souterraines qui va être soumise à évaporation ? Pourquoi ne pas laisser l'eau dans le sol ?

Les membres du Bureau échangent sur le fonctionnement de la nappe du Jurassique qui ne « stocke » pas et se vidange de façon annuelle. Les discussions portent également sur les difficultés de stockage de l'eau superficielle hivernale (eaux de crues par exemple), qui semble être une solution logique de prime abord, mais pas simple en pratique (eaux chargées, système de captage...).

Les échanges portent ensuite sur la conduite d'une étude visant à évaluer l'efficacité du dispositif de gestion volumétrique.

Les membres du Bureau s'accordent sur l'intérêt de mener cette étude.

Les discussions portent ensuite sur les prélèvements en eau pour l'alimentation du Canal de Berry.

M. CREPIN demande notamment si tous les points de prélèvement sont connus ? S'ils disposent d'une autorisation ? M. POITE indique qu'à ce jour aucun point ne dispose d'autorisation officielle mais qu'ils sont toutefois tous soumis aux arrêtés de restriction des usages.

M. CREPIN demande si cela s'applique aux cours d'eau se jetant directement dans le Canal ? M. POITE précise que dans ce cas, il n'y a pas de débit réservé puisque le cours d'eau conflue avec le Canal.

M. BARACHET souhaiterait que les mesures de débit sur les cours d'eau utilisées pour les arrêtés de restrictions soient systématiquement en amont des prises d'eau pour ne pas avoir des débits influencés.

M. CREPIN évoque la discontinuité hydraulique dans le Canal induite par les batardeaux dans les écluses. Il demande ce qui pourrait être prévu dans la feuille de route de la CLE pour les prélèvements du Canal ? Mme FALQUE indique qu'il n'est pas envisagé d'étude d'aide à la connaissance relevant de l'action de la CLE mais que le PAGD et le règlement prennent en compte les prélèvements du Canal.

M. CREPIN pense qu'il ne faut pas être trop contraignant vis-à-vis des prises d'eau du Canal car la biodiversité qu'il abrite est indéniablement à préserver. Il trouve également que trop de contre-fossés sont classés comme cours d'eau.

M. DUPERAT indique qu'à son sens il faut travailler sur les prises d'eau impactantes mais qu'il faut trouver un consensus pour le reste. Il précise qu'il y a toujours eu des problèmes d'alimentation en eau du Canal de Berry et qu'il n'est pas question d'accepter une remise en eau totale du Canal, mais que des solutions pragmatiques doivent être trouvées.

Les membres du Bureau valident les 1^{ers} éléments de la feuille de route présentés en séance.

Ils décident que la version projet soit travaillée en Bureau et de se retrouver le 21 juin matin pour cela.

Elle sera ensuite envoyée à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et l'Établissement Public Loire.

La date du 17 septembre matin est retenue pour une séance plénière de la CLE au cours de laquelle la version finale sera travaillée et soumise à adoption, après retours de l'Agence de l'eau et de l'EP Loire.

M. VALLEE remercie les membres du Bureau de la CLE pour leur implication et leur présence et lève la séance.